

The background of the page is a photograph of a park in Etampes, France. The scene is dominated by a large, well-maintained green lawn. In the foreground, there is a flower bed with a variety of colorful flowers, including yellow, red, and blue. Several large, bare trees are scattered throughout the park, their intricate branch structures silhouetted against a bright blue sky with wispy white clouds. A small stream flows through the park on the right side, and a stone bridge is visible in the distance. The overall atmosphere is peaceful and scenic.

**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
2021**



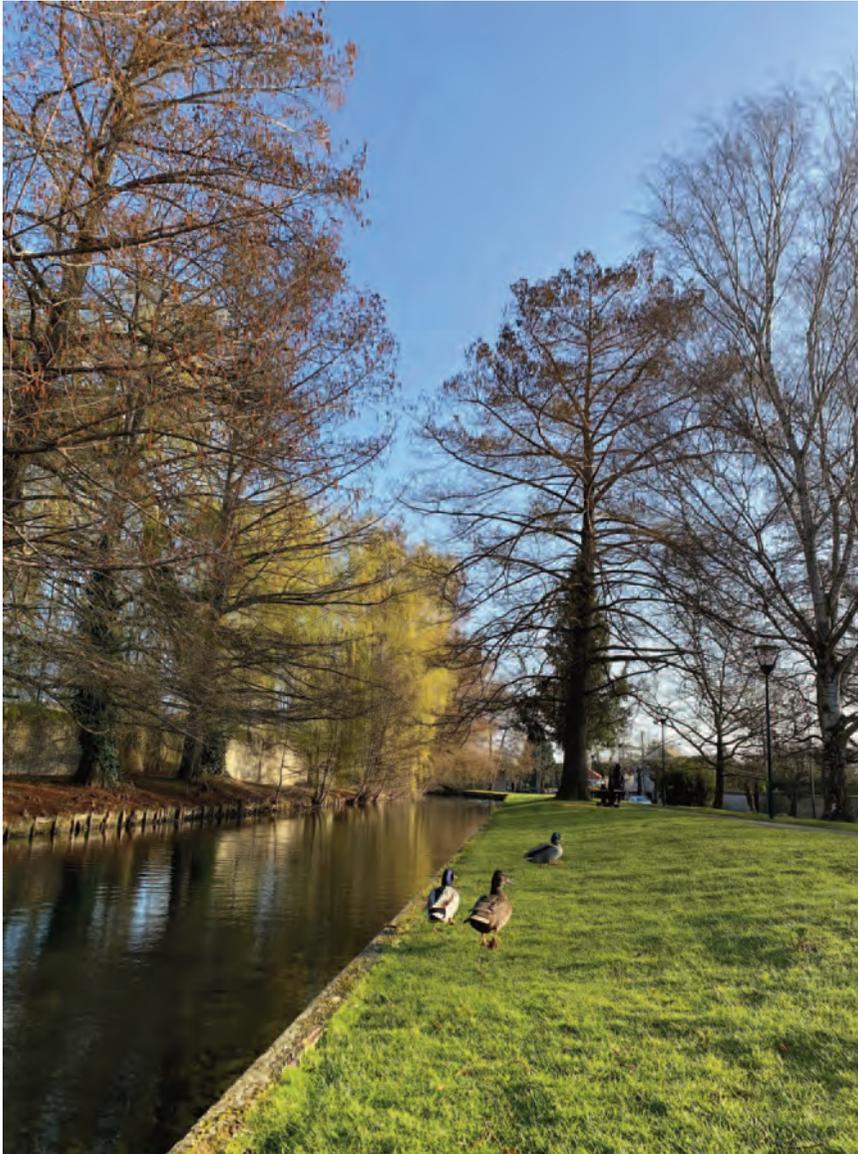
**Prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante.**

Ce rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune en fonctionnement comme en investissement,
- les engagements pluriannuels envisagés et notamment les orientations en matière d'autorisation de programme,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- la structure des effectifs, du temps de travail et des rémunérations du personnel.



# SOMMAIRE



## **1) Le contexte économique, financier et budgétaire national**

- 1.1 – Les perspectives économiques
- 1.2 – La situation financière des collectivités locales
- 1.3 – Les dispositions de la loi de finances 2021

## **2) L'état des lieux financier**

- 2.1 – Rétrospective de la gestion financière
- 2.2 – Structure et évolution de la dette

## **3) Les orientations budgétaires pour 2021**

- 3.1 – Des priorités déclinées dès 2021
- 3.2 – Les investissements envisagés

## **4) Annexe sur le personnel municipal**

- 4.1 – La structure des effectifs
- 4.2 – Les données relatives aux dépenses de personnel
- 4.3 – Les données relatives au temps de travail



## 1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

### 1.1 Les perspectives économiques

La pandémie de la COVID-19 a bouleversé l'économie mondiale, notamment en raison des mesures de confinement qui ont eu des conséquences significatives sur les investissements des entreprises, la production, les échanges, et la consommation des ménages.

**Les Etats se sont trouvés dans l'obligation de recourir massivement à l'emprunt pour amortir cette crise sans précédent.**

En France, le PIB a reculé de 9 % en 2020. Aucun retour à la normale n'est prévu avant le milieu de l'année 2022, échéance rendue encore plus incertaine par les vagues successives de la pandémie et le nouveau confinement qui frappe, depuis le mois de mars 2021, une série de départements français dont l'Essonne. Si le gouvernement évalue la reprise à 5 % en 2022 et à 2 % en 2023, ces chiffres doivent être considérés avec une grande prudence.

Autre conséquence dramatique de cette pandémie, le chômage pourrait croître d'environ 10 % en 2021 et ne connaître un lent repli qu'à partir de l'année suivante. En revanche, la contraction de l'économie devrait se traduire par un phénomène de « stagflation » au moins jusqu'en 2023, avec un effet délétère sur les finances des administrations publiques locales (APUL).

---

Sources : Loi de Finances pour 2021 ; note AMF LDF 2021 ; Banque de France ; rapport de la Cour des Comptes ; ministère de l'Économie et des Finances.

## 1.2 La situation financière des collectivités locales

En 2018 et 2019, années ayant précédé la crise, les collectivités et leurs groupements ont dans l'ensemble engrangé de bons résultats, notamment grâce à la revalorisation forfaitaire des bases ainsi qu'à la maîtrise de leurs charges de fonctionnement. Ce qui leur a permis de reconstituer leurs niveaux d'épargne et ainsi de renforcer leurs efforts d'investissement, tout en réduisant leur recours à l'emprunt.

La survenue de la crise sanitaire a durablement modifié la donne, d'autant plus que les communes sont dépendantes de la santé financière des autres structures publiques (Etat, intercommunalités...). Au titre des conséquences directes, il faut citer l'impact sur les charges de personnel, alourdies par le recours à des agents supplémentaires dans le cadre des protocoles sanitaires, mais aussi les pertes de recettes domaniales, les primes exceptionnelles versées du fait de la pandémie, et les commandes exceptionnelles de fournitures.

Pour ce qui est des conséquences indirectes, mentionnons l'augmentation des dépenses dans le champ social, la pertes de recettes liées à l'activité immobilière (droits de mutation à titre onéreux – DMTO), mais aussi économique (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), l'évolution à la baisse des reversements décidés par l'intercommunalité au profit de ses communes membres, et enfin la remise en cause de certaines subventions par les partenaires institutionnels (Départements, Régions) ou la diminution des concours financiers de l'Etat.

## 1.3 Les dispositions de la loi de Finances 2021

### A) Principaux éléments de cadrage économique et budgétaire

- Variation en volume du PIB : + 8 % en 2021 (contre - 9 % en 2020 et + 1,5 % en 2019).
- Déficit de l'Etat (en points de PIB) : - 7,4 % en 2021 (contre - 9,7 % en 2020 et - 3,5 % en 2019).
- Dépenses de consommation des ménages : + 6,2 % en 2021 (contre - 8 % en 2020 et + 1,5 % en 2019).
- Investissement des entreprises, hors construction : + 14,9 % en 2021 (contre - 15 % en 2020 et + 4,6 % en 2019).
- Inflation (hors tabac) : + 0,6 % en 2021 (contre + 0,2 % en 2020 et + 0,9 % en 2019).

## B) Principales mesures concernant les communes

- **Le Plan de relance** au service de la croissance « verte » et de la transition écologique : par le biais, notamment, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, les collectivités pourront bénéficier d'une aide appuyée pour les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Plus généralement, le plan de relance est chiffré à hauteur de 100 Md€, dont notamment 64 Md€ de crédits budgétaires, 20 Md€ de baisse d'impôts de production et 3 Md€ pour la Banque des Territoires.

- **La DGF des communes** : elle comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticales ; dans le cas d'Etampes, la DNP (Dotation Nationale de Péréquation, gelée en 2021) et la DSU (Dotation de solidarité Urbaine, + 3,8 % en 2021).

- **La fiscalité** : dès 2020, la suppression de la Taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale est devenue effective pour 80 % des ménages ; les 20 % de ménages qui y demeurent assujettis bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022, et de la totalité en 2023. En compensation de cette perte de recettes, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de la TVA. Cette part départementale désormais perçue par les communes sera répartie selon un mécanisme de coefficient correcteur permettant une compensation à l'euro près. Si la TH sur les résidences principales est ainsi vouée à disparaître, elle subsiste pour les résidences secondaires, source de recettes pour les finances communales, de même que la partie de taxe foncière (TF) relative aux locaux d'habitation ; l'une et l'autre source de recettes étant soumises à un coefficient de revalorisation<sup>2</sup> calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. L'augmentation des bases relatives à la TH sur les résidences secondaires et à la taxe foncière sera de seulement 0,2 % en 2021, donc très modeste. Quant au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), son calendrier d'automatisation portera sur 2022, pour les communes ayant réalisé les dépenses afférentes en N-1 (cas pour Etampes).

- **La recentralisation des ressources locales** : elle est poursuivie par la loi de Finances 2021, qui nationalise par exemple la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette évolution fait craindre la transformation presque totale des impôts locaux en dotations de l'Etat, avec pour corollaire de réduire le rôle du maire à celui de sous-traitant de l'administration centrale. Seule la TF semble y échapper, en subsistant comme îlot d'autonomie fiscale locale. Cette évolution incite à la prudence quant aux choix budgétaires à court terme des collectivités locales.

→ **Très faible revalorisation des valeurs locatives en lien avec l'inflation.**

<sup>2</sup>Prévu à l'article 1518 du code général des impôts (CGI).

## 2. ETAT DES LIEUX FINANCIER

### 2.1 – Rétrospective de la gestion financière

**Le tableau ci-dessous détaille les grandes lignes des comptes administratifs de 2018 à 2020.**  
Ces chiffres permettent de dégager quelques tendances quant à la situation financière de la commune.

## Budget Principal

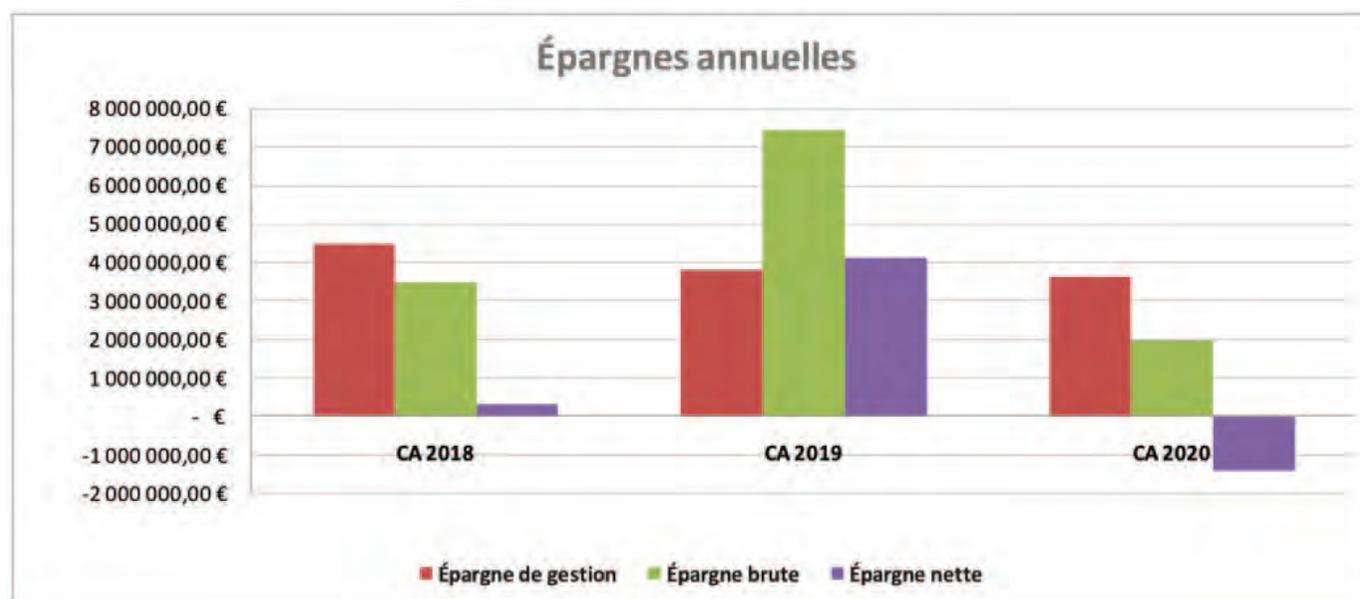
SENS	CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses	011	9 739 113,72 €	10 551 010,56 €	9 399 638,23 €
Dépenses	012	17 773 804,91 €	18 274 848,07 €	18 436 907,07 €
Dépenses	014	220 383,00 €	221 331,00 €	1 046 127,00 €
Dépenses	022	- €	- €	- €
Dépenses	023	- €	- €	- €
Dépenses	042	1 097 762,77 €	1 191 462,97 €	735 058,66 €
Dépenses	65	2 740 116,76 €	2 846 786,70 €	3 088 577,98 €
Dépenses	66	1 438 568,36 €	1 392 481,24 €	1 270 218,08 €
Dépenses	67	54 138,31 €	16 755,44 €	121 229,76 €
Dépenses	68	- €	- €	683 491,53 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 063 887,83 €</b>	<b>34 494 675,98 €</b>	<b>34 781 248,31 €</b>
Recettes	002	1 416 967,41 €	2 238 031,22 €	3 282 229,07 €
Recettes	013	117 998,64 €	157 763,41 €	133 412,09 €
Recettes	042	12 221,89 €	16 143,00 €	16 143,00 €
Recettes	70	2 885 821,08 €	2 755 788,77 €	2 092 928,69 €
Recettes	73	25 047 524,91 €	25 726 841,46 €	26 105 554,79 €
Recettes	74	6 673 029,48 €	6 740 842,62 €	7 003 156,69 €
Recettes	75	243 245,40 €	308 003,20 €	285 839,62 €
Recettes	76	11 414,31 €	114 143,07 €	- €
Recettes	77	475 609,98 €	5 036 080,64 €	420 708,49 €
Recettes	78	- €	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>36 883 833,10 €</b>	<b>43 093 637,39 €</b>	<b>39 339 972,44 €</b>

L'évolution de la section d'investissement figure dans le tableau suivant :

SENS	CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses	001	1 389 603,63 €	- €	5 524 282,17 €
Dépenses	020	- €	- €	- €
Dépenses	040	12 221,89 €	16 143,00 €	16 143,00 €
Dépenses	041	- €	6 074,49 €	- €
Dépenses	10	- €	28 530,38 €	- €
Dépenses	13	- €	- €	- €
Dépenses	16	3 167 007,76 €	3 285 017,39 €	3 389 330,34 €
Dépenses	20	433 477,47 €	742 645,02 €	336 635,57 €
Dépenses	204	- €	- €	31 070,00 €
Dépenses	21	299 636,40 €	4 204 238,66 €	444 357,73 €
Dépenses	23	2 591 259,05 €	5 600 806,77 €	2 719 495,45 €
Dépenses	27	- €	- €	- €
Dépenses	4581	7 222,95 €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>7 900 429,15 €</b>	<b>13 883 455,71 €</b>	<b>12 461 314,26 €</b>
Recettes	001	- €	1 884 796,51 €	- €
Recettes	021	5,00 €	- €	- €
Recettes	024	- €	- €	- €
Recettes	040	1 097 762,77 €	1 191 462,97 €	735 058,66 €
Recettes	041	- €	6 074,49 €	- €
Recettes	10	2 017 341,42 €	2 231 812,32 €	7 400 853,71 €
Recettes	13	2 962 693,52 €	1 591 237,88 €	2 003 748,73 €
Recettes	16	3 700 200,00 €	600 200,00 €	1 000 250,00 €
Recettes	23	- €	- €	- €
Recettes	27	- €	- €	- €
Recettes	4582	7 222,95 €	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 785 225,66 €</b>	<b>7 505 584,17 €</b>	<b>11 139 911,10 €</b>

## INDICATEURS

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion	34 967 619,51 €	35 689 239,46 €	35 620 891,88 €
Dépenses de gestion	30 473 418,39 €	31 893 976,33 €	31 971 250,28 €
<b>Épargne de gestion</b>	<b>4 494 201,12 €</b>	<b>3 795 263,13 €</b>	<b>3 649 641,60 €</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>3 477 104,43 €</b>	<b>7 422 107,09 €</b>	<b>1 995 410,72 €</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>310 096,67 €</b>	<b>4 137 089,70 €</b>	<b>- 1 393 919,62 €</b>



Les craintes exprimées lors du DOB de juillet 2020 se révèlent fondées à la lecture des résultats des derniers exercices du mandat précédent. C'est une situation dégradée qui est révélée. En effet, **désordre, erreurs et procédures mal conduites** émergent assez nettement de la période récente. **On constate surtout une désorganisation des services municipaux par des ventes précipitées de biens communaux.**

→ Des Etampois fortement touchés en 2018 et 2019 par la hausse des taux ménages (taxe d'habitation et taxe foncière).

## IMPÔTS ET TAXES

### L'impact de la hausse des taux sur un échantillon de contribuables

Le choix de la précédente municipalité d'accroître la pression fiscale sur les contribuables Etampois (+ 2,63 % - TH et + 2,71 % TF) a eu pour effet :

- Célibataire :
  - Locataire (il paye la TH) : + 90 €
  - Propriétaire occupant (il paye la TH et la TFB) : + 144 €
- Couple avec deux enfants :
  - Locataires : + 96 €
  - Propriétaires occupants : + 163 €
- Couple avec quatre enfants :
  - Locataires : + 107 €
  - Propriétaire occupants : + 188 €
- Hypothèses de travail :
  - Valeur Locative Moyenne de la commune : 3 891 (source : état 1386 TH - 2018)
  - Valeur locative cadastrale pour un célibataire : 4 000
  - Valeur locative cadastrale pour un couple avec deux enfants : 5 000
  - Valeur locative cadastrale pour un couple avec quatre enfants : 6 000

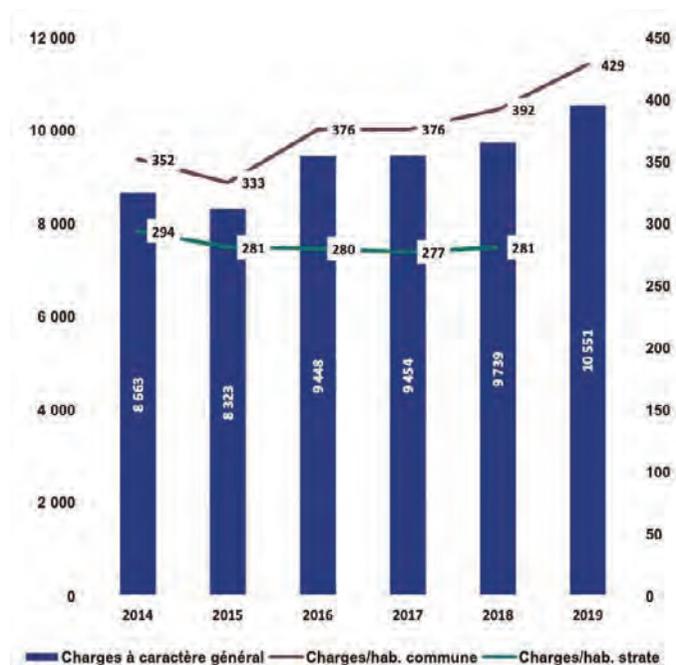
→ **Une absence de stratégie fiscale en 2018 et 2019**, puisque l'augmentation en trompe d'œil du taux de TH en 2018 ne s'est pas traduite par une augmentation des ressources fiscales dans la durée, mais au contraire une forte baisse, **évaluée à 830 000 € pour 2020 et 2021**.

Taux de taxe d'habitation	2014	2019	Evolution en point
Etampes	20,25%	22,88%	+ 2,63
Les Ulis	12,76%	12,76%	-
Montgeron	20,54%	20,44%	-
Brunoy	15,66%	15,66%	-
Taux moyen de la strate	18,15%	20,05%	+ 1,9

Taux foncier bâti	2014	2019	Evolution en point
Etampes	27,06%	29,79%	+ 2,73
Les Ulis	17,32%	17,32%	-
Montgeron	23,63%	23,19%	- 0,44
Brunoy	17,25%	17,25%	-
Taux moyen de la strate	23,16%	23,35%	+ 0,17

Taux foncier non bâti	2014	2019	Evolution en point
Etampes	70,00%	70,00%	-
Les Ulis	71,96%	71,96%	-
Montgeron	94,25%	94,25%	-
Brunoy	33,27%	33,27%	-
Taux moyen de la strate	57,46%	54,06%	- 3,4

→ **Pour la section de fonctionnement en 2018 et 2019**, on observe notamment **une forte hausse des charges à caractère général** (011); pour la seule année 2019, elles ont augmenté de 8,3 % (soit + 812 K€), ainsi pour les fluides (+ 308 K€), les transports collectifs (+ 196 K€), ainsi que les entretiens, réparations et maintenance (+ 244 K€).



## Les reniements de la CAESE :

→ La décision de la CAESE de ne plus renouveler depuis le 31 décembre 2020 sa convention triennale passée avec la commune, de mise à disposition de bennes pour la collecte de déchets, représente à la fois une rupture de l'engagement pris par la CAESE d'œuvrer aux côtés de la Ville pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, mais encore un coup très dur porté aux finances communales, en obligeant Etampes à louer des bennes. De plus, les recettes pour mise à disposition d'agents communaux seront réduites à zéro dès cette année, contre 500 K€ en 2019 et 141K€ en 2020. Enfin, l'Agglomération n'a pas créé le service qui aurait dû prendre en charge le ramassage, stockage, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés nécessaire ; et aucune communication adaptée et récurrente n'a été mise en œuvre par la CAESE pour informer les habitants et les inciter à respecter les points et horaires de dépôt et collecte sur le domaine public.

**Mise devant le fait accompli par cette rupture unilatérale de partenariat, la Ville d'Etampes, qui est pourtant de très loin le plus gros contributeur au budget de l'Agglomération, se trouve ainsi dans l'obligation de gérer une compétence qui n'est pas la sienne.**

### **Propreté de la Ville : la CAESE abandonne Étampes !**

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne en charge de la Collecte des ordures ménagères sur tout le territoire a mis fin à une convention triennale reconduite depuis 2010 avec la Cité Royale concernant la gestion des dépôts sauvages et la collecte des déchets verts. 9 bennes de location servant à stocker les détritiques, avant leur mise en décharge, étaient ainsi à disposition du Service Voirie. « Un service indispensable à la propreté de la Ville. Près de 100 tonnes de déchets sont en effet collectés chaque mois », précise un agent des Services techniques. « La collecte des dépôts sauvages et des déchets verts était assurée par les agents de la Ville moyennant quoi la CAESE procédait chaque année à un remboursement des

frais engagés par la commune. Ils étaient évalués à 500 000 € par an. Mais en 2020, la CAESE n'a en fait remboursé que 141 000 €, souligne le responsable du service Comptabilité. L'Agglo trouve prétexte à dénoncer la convention en invoquant le manque de volonté politique, de pédagogie et de fermeté de la Ville pour que les incivilités cessent. Un reproche inacceptable aux regards du maire et de son équipe. « Nous mettons tout en œuvre pour que cessent ces dépôts sauvages. Nous avons même procédé à l'installation d'une caméra de vidéoprotection supplémentaire à Saint-Martin pour avoir des preuves matérielles contre celles et ceux qui salissent outrageusement notre Ville. Et par cette mesure, nous avons réduit à

hauteur de 80 % les dépôts sauvages sur cette zone. La Police municipale a également dressé 74 procès-verbaux entre septembre 2019 et octobre 2020 », dénonce le Maire. Confrontée à cette situation, la Ville a dû procéder dès le 1<sup>er</sup> janvier à une gestion d'urgence des déchets sauvages en louant à ses frais 9 bennes de collecte. Elle s'est également rapprochée de la Semaer, une entreprise spécialisée, pour pouvoir gérer le transport et la gestion des déchets. « En nous imposant des contraintes ingérables, la CAESE nous pousse à la dépense avec une mauvaise foi sidérante. Nous allons trouver une solution, mais je trouve ce genre de pratique indigne vis-à-vis d'Étampes, qui rappelons-le à toute fin utile est,



et demeure la Capitale du Sud-Essonne », conclut le maire qui a écrit un courrier au président de la CAESE pour lui faire part de sa "stupéfaction" ainsi que de "son profond sentiment d'incompréhension et d'indignation" tout en lui demandant instamment de revenir sur sa décision.

→ La CAESE a également retiré l'acquisition de la galerie marchande de la présentation de son Rapport d'orientation budgétaire 2021.

### Extrait du rapport d'orientation budgétaire de la CAESE

#### L'identification de projets structurants devant être accompagnés par les partenaires

La demande d'inscription de projets majeurs pour le territoire au titre du CPER (contrat de plan État-Région) En parallèle de la définition de son projet de territoire, et afin d'anticiper ses nécessaires mutations et services aux habitants, la CAESE a proposé aux services de l'État d'identifier des projets structurants majeurs à inscrire au Contrat de Plan État-Région. De par leur ampleur, ces projets devront être portés sur du long terme et accompagnés par nos partenaires.

C'est par une délibération en date du 5 novembre 2019 que ces projets ont été proposés :

- La création d'une gare centrale multimodale sur la Commune de Morigny-Champigny, accessible depuis la RN20 et la RD 207 ;
- La création d'une Cité culturelle ayant vocation à rayonner à l'échelle de l'ensemble du Sud-Essonnois, comprenant notamment un musée, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAF), un auditorium ainsi que des salles de répétitions ou de création artistique et un lieu de diffusion culturelle,
- La possibilité d'aménager, en partenariat un complexe nautique intercommunal sur le site de l'Île de loisirs d'Étampes, pour répondre aux besoins grandissant d'usagers en recherche d'activité physique et de bien-être, dont la réflexion a débuté sous l'égide du Syndicat mixte de l'Île de loisirs, en partenariat avec le Département et la Région ;
- L'acquisition et l'aménagement de la galerie marchande située en centre-ville d'Étampes afin d'y réaliser une médiathèque intercommunale ou un espace de travail partagé (co-working).

► COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE - ROB 2021, 175



Lu dans la presse

20 - Jeudi 14 novembre 2019 **Étammois Sud-Essonnois** www.le-republicain.fr

### ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE

## Quatre projets pour le territoire

Lors du conseil municipal réuni le mardi 5 novembre, les élus ont délibéré sur le contrat de plan État-Région.

Les futurs contrats de plan pour la période 2021-2027 sont aujourd'hui en cours de préparation. C'est donc le moment pour les intercommunalités de faire leurs propositions à l'État.

Lors du conseil du mardi 5 novembre, le conseil communautaire a délibéré à la majorité pour inscrire 4 projets structurants sur ce contrat, indique Johann Mittelhausser, président de l'agglomération de l'Étammois Sud-Essonnois. Le premier de ces quatre projets est celui de création d'une gare à Morigny-Champigny, défendu par le député Franck Marlin. « Sur le projet de gare nous



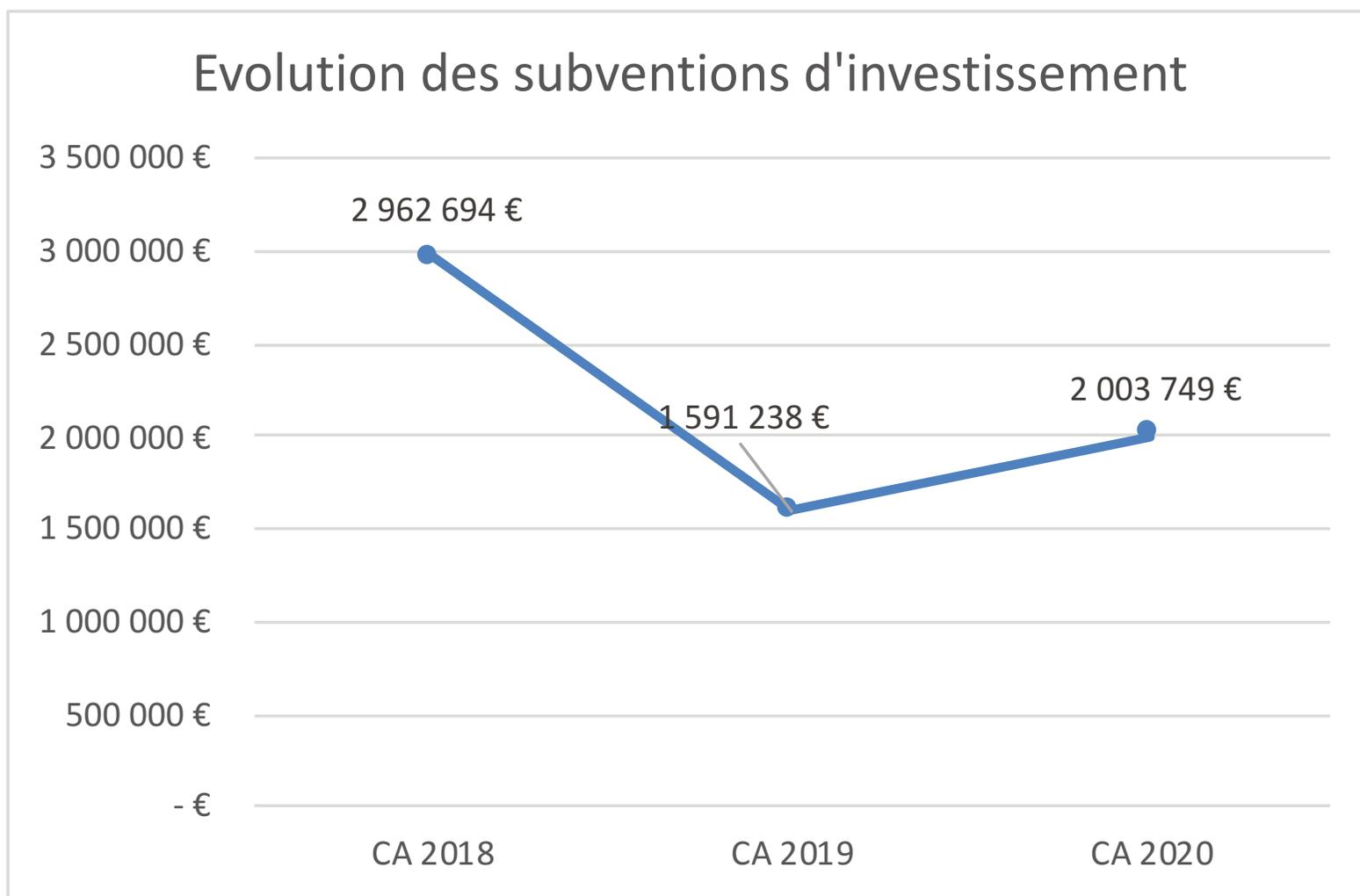
L'acquisition de la galerie marchande est l'un des quatre projets proposés par l'agglomération. Lors d'une réunion avec les maires concernés, la sous-préfecture et l'Île-de-France Mobilités très positive mais avec un calendrier contraint. Aussi je remercie le président pour son action, indique le député. Inscrits également, l'acquisition et l'aménagement de la galerie marchande située en centre-ville d'Étampes, l'aménagement

d'un complexe nautique intercommunal sur le site de l'Île de loisirs régionale et enfin la création d'une cité culturelle avec un musée, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAF), un auditorium et des salles de répétition ou de création artistique. Un consensus s'est dégagé avec tous les maires autour de ces projets, rappelle Johann Mittelhausser. La galerie marchande pourrait accueillir un tiers-lieu, soit un incubateur d'entreprises en lien avec le site de Faurecia à la pointe sur la recherche et

le développement des véhicules », indique le député, soit « une médiathèque intercommunale », pour le président. Sur la cité culturelle « ce projet doit se faire à Étampes. Il nous faut réfléchir ensemble à un site qui doit répondre à nos besoins de salles et aussi à nos obligations avec la création d'un CIAF », précise le président. Quant au bassin nautique, avec une piscine vieillissante à Étampes, il semble indispensable, ne serait-ce que pour permettre d'apprendre à nager aux enfants de toute l'agglomération, constatent les deux élus. Johann Mittelhausser à la tête de l'agglomération et le député Franck Marlin, avec leurs visions « partagées » du territoire, espèrent susciter l'intérêt de l'État avec ces quatre projets inscrits au contrat de plan État-Région. ■ Teddy Vaury

→ **La période 2018 et 2019 atteste d'une fragilisation progressive des finances communales** imputable notamment au résultat d'investissement (hors Reste à réaliser) qui s'établit à - 6,4 M€ en 2019, alors qu'il était – à titre de comparaison – de 527 K€ en 2014. Alors même que la précédente municipalité a multiplié les dépenses d'investissement en 2019 (13,9 M€), les recettes connaissent leur plus bas niveau de toute la période (5,7 M€), ce qui démontre une stratégie hautement hasardeuse. **Par exemple 1,3 M€ d'avance du produit de la vente des services techniques rue Reverseleux déjà consommés.**

→ **Le financement des investissements mérite un éclairage particulier, notamment pour l'année 2019.**



## LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Épargne nette	577	774	-1 434	-1 241	220	3 956	2 852
FCTVA	401	566	614	1 643	992	459	4 677
Cessions	97	79	14	10	101	368	669
Autres recettes	207	2 404	219	1 363	235	1 072	5 500
<b>Ressources propres</b>	<b>1 282</b>	<b>3 822</b>	<b>-597</b>	<b>1 775</b>	<b>1 548</b>	<b>6 855</b>	<b>13 697</b>
Subventions	934	1 459	2 554	1 894	2 787	710	10 338
Emprunts	2 800	3 076	3 900	2 800	-3 700	600	16 676
Utilisations des excédents	-	-	3 935	87	-	3 465	7 488
<b>Capacité de financement totale</b>	<b>5 017</b>	<b>8 357</b>	<b>9 801</b>	<b>6 556</b>	<b>8 037</b>	<b>10 631</b>	<b>48 399</b>
Dépenses d'équipement, avec 204	3 428	4 697	9 729	6 480	3 324	10 548	38 206
Autres dép. d'éq. et inv. hors PPI	356	2 578	72	76	87	83	3 252
<b>Besoin de financement total</b>	<b>3 784</b>	<b>7 275</b>	<b>9 801</b>	<b>6 556</b>	<b>3 411</b>	<b>10 631</b>	<b>41 458</b>
Fonds de roulement	4 642	5 989	2 191	981	5 705	2 244	

→ Ces tableaux laissent apparaître un niveau de subventions particulièrement faible en 2018 et 2019, mais aussi une mauvaise imputation budgétaire qui « gonfle » artificiellement l'épargne nette. En effet, la précédente majorité aurait dû faire apparaître les ventes immobilières de 2019 à la ligne « cessions ».

Aucune recherche de partenariats ou subventions avec ou auprès des autres collectivités (Région, département...)

→ **Des opérations foncières source de désorganisation** : Les sites hébergeant les Services techniques municipaux rue Reverseleux et rue de l'Égalité ont été vendus par la précédente municipalité sans que cette dernière n'ait recherché ni proposé de solution crédible pour le relogement des services et son financement.

**Autre investissement douteux et hasardeux de la municipalité précédente, le chantier du rugby club, estimé dans un premier temps à 228 K€ TTC a vu sa facture monter jusqu'à 533 K€ TTC. Ce projet est d'ailleurs en cours d'audit pour éclairer la Ville sur les raisons de cette augmentation et le respect des procédures légales pour la désignation du maître d'œuvre.**

## Un endettement élevé et non maîtrisé : 48 132 590 € au 31/12/2020.

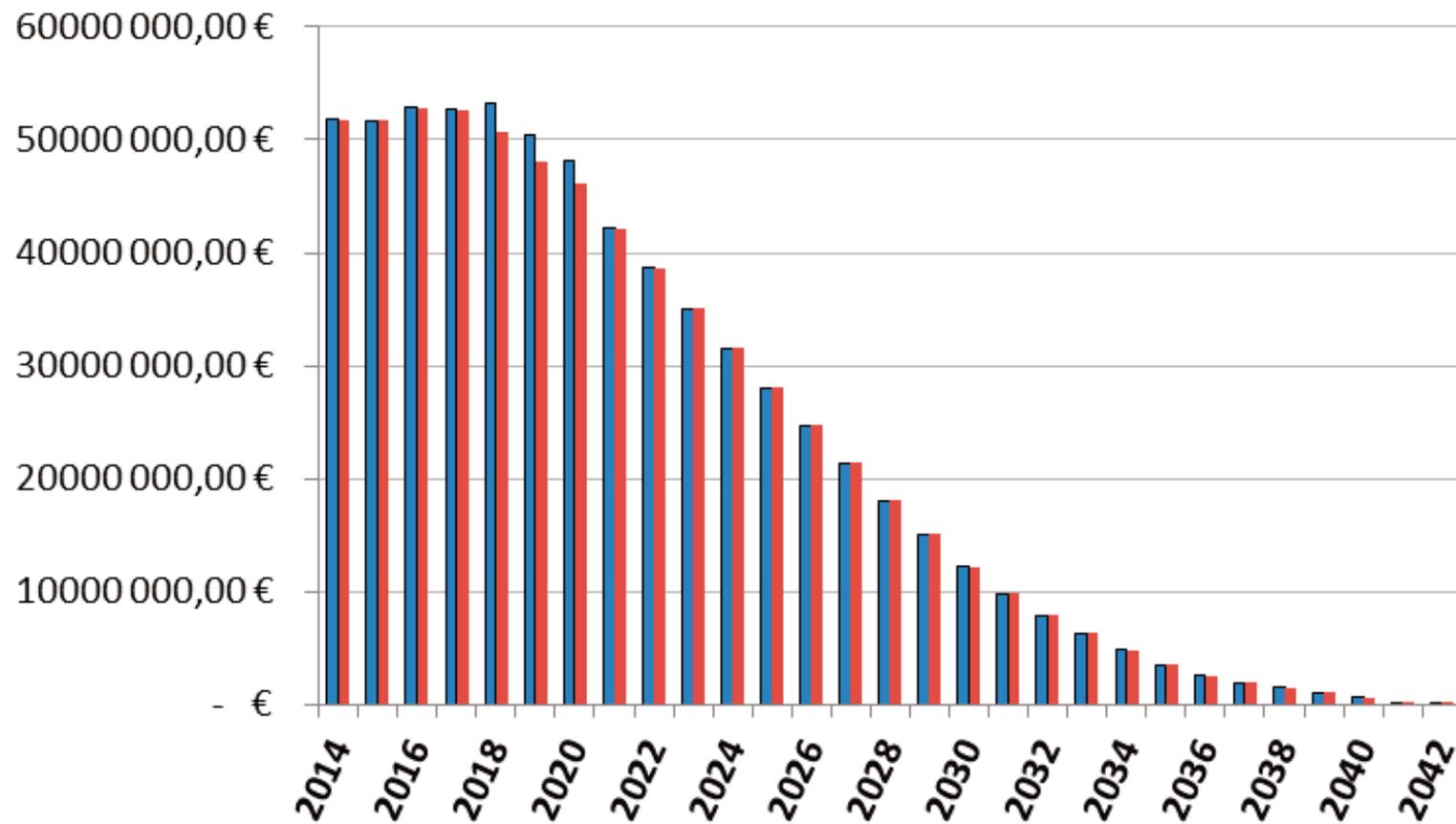
→ **Pour financer l'acquisition de sa nouvelle Cité administrative** du carrefour des Religieuses, l'ancienne municipalité a notamment contracté fin 2018 un emprunt relais sur 3 ans auprès de la Banque postale, signé fin 2018, pour le financement de l'acquisition de la nouvelle cité administrative. Alors qu'une première part de 1,3 M€ a été versée dès 2019 par l'opérateur (PICHET), ce remboursement prévu « in fine » devait être assuré par le versement de la dernière part de la vente du site des Services techniques de la rue Reverseleux – part s'élevant à 2,7 M€ (prévue en restes à réaliser en 2021) – mais cette prévision relève du trompe l'œil, puisque **ces recettes ont déjà été « consommées » par l'ancienne municipalité, et que la Ville devra s'acquitter d'un remboursement sans précédent du capital de la dette de 5,95 M€ en 2021 (au lieu de 3,45 M€)**. Combiné aux différents éléments vus plus haut, ce remboursement supérieur de 2,5 M€ va fortement réduire les épargnes de la Ville et conduire celle-ci à un niveau d'épargne nette négative jamais atteint, par la faute des mauvais choix opérés en 2018-2019.

Il faut rappeler que les locaux des services techniques rue Reverseleux devaient être libérés au 31 décembre 2020. Quid du transfert des services ? Quid des collaborateurs ?

## 2.2 – Structure et évolution de la dette

Tableau de bord au 01/01/2021												
Projection de la dette												
Tableau Prévisionnel												
Exercice	Emprunts									Instruments Couverture		
	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin	Encours Début	Frais Produits	Encours Fin
2021	48 132 590,50	0,00	5 948 706,41	0,00	0,00	1 266 269,57	0,00	7 214 975,98	42 183 884,09	0,00	0,00	0,00
2022	42 183 884,09	0,00	3 513 787,19	0,00	0,00	1 161 310,79	0,00	4 675 097,98	38 670 096,90	0,00	0,00	0,00
2023	38 670 096,90	0,00	3 581 490,12	0,00	0,00	1 060 969,95	0,00	4 642 460,07	35 088 606,78	0,00	0,00	0,00
2024	35 088 606,78	0,00	3 497 098,04	0,00	0,00	889 478,12	0,00	4 386 576,16	31 591 508,74	0,00	0,00	0,00
2025	31 591 508,74	0,00	3 563 288,19	0,00	0,00	753 452,09	0,00	4 316 740,28	28 028 220,55	0,00	0,00	0,00
2026	28 028 220,55	0,00	3 305 868,74	0,00	0,00	666 346,00	0,00	3 972 214,74	24 722 351,81	0,00	0,00	0,00
2027	24 722 351,81	0,00	3 367 614,93	0,00	0,00	584 563,00	0,00	3 952 177,93	21 354 736,88	0,00	0,00	0,00
2028	21 354 736,88	0,00	3 319 941,42	0,00	0,00	501 444,45	0,00	3 821 385,87	18 034 795,46	0,00	0,00	0,00
2029	18 034 795,46	0,00	2 960 962,20	0,00	0,00	422 271,36	0,00	3 383 233,56	15 073 833,26	0,00	0,00	0,00
2030	15 073 833,26	0,00	2 903 714,65	0,00	0,00	360 028,46	0,00	3 263 743,11	12 170 118,61	0,00	0,00	0,00
2031	12 170 118,61	0,00	2 359 879,23	0,00	0,00	299 921,96	0,00	2 659 801,19	9 810 239,38	0,00	0,00	0,00
2032	9 810 239,38	0,00	1 921 419,28	0,00	0,00	245 084,96	0,00	2 166 504,24	7 888 820,10	0,00	0,00	0,00
2033	7 888 820,10	0,00	1 543 083,09	0,00	0,00	195 949,47	0,00	1 739 032,56	6 345 737,01	0,00	0,00	0,00
2034	6 345 737,01	0,00	1 554 415,38	0,00	0,00	156 752,64	0,00	1 711 168,02	4 791 321,63	0,00	0,00	0,00
2035	4 791 321,63	0,00	1 296 302,15	0,00	0,00	119 262,23	0,00	1 415 564,38	3 495 019,48	0,00	0,00	0,00
2036	3 495 019,48	0,00	919 773,85	0,00	0,00	85 305,25	0,00	1 005 079,20	2 575 245,53	0,00	0,00	0,00
2037	2 575 245,53	0,00	604 251,79	0,00	0,00	64 337,41	0,00	668 589,20	1 970 993,74	0,00	0,00	0,00
2038	1 970 993,74	0,00	454 822,12	0,00	0,00	50 732,03	0,00	505 554,15	1 516 171,62	0,00	0,00	0,00
2039	1 516 171,62	0,00	458 613,30	0,00	0,00	38 310,38	0,00	496 923,68	1 057 538,32	0,00	0,00	0,00
2040	1 057 538,32	0,00	447 766,03	0,00	0,00	25 719,06	0,00	473 485,09	609 792,29	0,00	0,00	0,00
2041	609 792,29	0,00	459 792,29	0,00	0,00	12 870,51	0,00	472 662,80	150 000,00	0,00	0,00	0,00
2042	150 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	2 007,00	0,00	62 007,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
2043	90 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 144,50	0,00	51 144,50	40 000,00	0,00	0,00	0,00
2044	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	540,00	0,00	40 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	48 132 590,50	0,00	0,00	8 964 071,19	0,00	57 096 661,69			0,00	

## Evolution de l'encours 2014-2042



Comme nous l'avons vu plus haut, la capacité de désendettement de la Ville apparaît biaisée en 2019, en raison de la comptabilisation par l'ancienne équipe municipale de produits exceptionnels (3 M€ d'excédents du SIARE + 1,3 M€ de première encaisse relative à la vente du site des Services techniques de la rue Reverseleux).

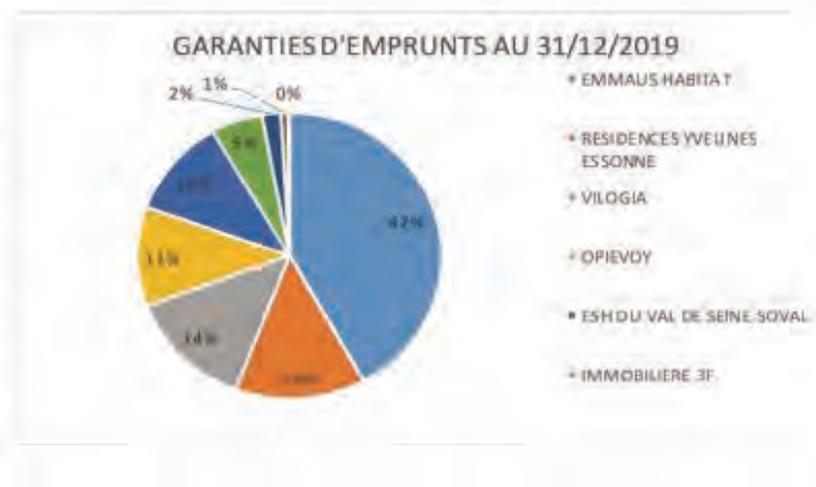
→ Le ratio de désendettement de la Ville au 31/12/2020 s'établit à :

**48 132 590 € / 2 824 582 € = 17,04 années**

→ **Epargne nette 2020 : 1 995 410 – 3 389 330 = - 1 393 920 €**, en raison de l'héritage précité, la Ville n'a pas suffisamment d'épargne brute lui permettant de faire face au remboursement en K de la dette, ni d'épargne à consacrer au financement de ses investissements (cf p.18).

## Les garanties d'emprunts

	Dette garantie au 31/12/2019
EMMAUS HABITAT	15 571 650,10 €
RESIDENCES YVELINES ESSONNE	5 153 688,00 €
VILOGIA	5 036 839,02 €
OPIEVOY	4 153 404,72 €
ESH DU VAL DE SEINE SOVAL	4 118 599,35 €
IMMOBILIERE 3F	2 041 156,24 €
ASSOCIATION D AIDE AUX PERSONNES INADAPTEES DU SUD ESSONNE	749 128,80 €
HLM L'EFFORT REMOIS	274 619,66 €
OSICA HABITAT IDF	63 945,60 €
SA D'HLM France HABITATION	- €
ESSONNE HABITAT	- €
<b>TOTAL</b>	<b>37 163 031,49 €</b>



### 3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021



**Malgré cette situation délicate héritée de l'équipe précédente, la Ville est résolue à se tourner vers l'avenir avec rigueur à court, moyen et long terme.**

La limitation des moyens mis à sa disposition n'aura pas pour effet de la dissuader d'agir et d'investir immédiatement pour le futur de ses services et de sa population. Cette reprise en main sera le fruit d'un travail budgétaire où chaque enjeu et chaque problématique feront l'objet d'une étude serrée et particulière, tant pour leurs aspects stratégiques qu'opérationnels. D'ores et déjà, la remise en ordre des services, des procédures et des ventes immobilières réalisées par la précédente équipe est en marche.

**Le travail de ces derniers mois portent ses fruits avec notamment :**

- **L'acquisition à venir du bâtiment du SIREDOM** situé rue de la Butte Cordière pour un prix attractif de 1 453 000 €. Cela va permettre une réinstallation rapide de tous les services techniques de la Ville dans des conditions permettant d'assumer pleinement le service public dû à la population.
- **La reprise en main du dossier de la galerie marchande** avec l'élaboration d'un projet d'installation d'un cabinet médical et para-médical avec de nombreux spécialistes.
- La Ville travaille aussi sur **l'implantation de producteurs locaux** de produits du terroir et de micro-foies au RDC de la galerie marchande.
- Pour financer ce projet d'envergure, la Ville pourra mobiliser des fonds du dispositif Cœur de Ville et pourra compter sur les loyers issus de ces implantations.

**De plus et dès à présent, sous la conduite du maire et de son équipe, les services œuvrent à la programmation des événements et manifestations qui sauront fortement contribuer, le moment venu, à la reprise du lien social et festif. Plus généralement, la Ville saura contribuer à la relance de la vie sociale, économique et associative dans tous les quartiers.**

### 3.1 – Les priorités déclinées dès 2021 :

#### A) – La sécurité : un pilier renforcé

**Les effectifs de la Police municipale seront renforcés dès 2021 avec la création de 4 nouveaux postes, dont 2 ont été d'ores et déjà pourvus.**

**De nouveaux services assurés par la Police municipale sont mis en œuvre :**

- Extension de la présence et des plages horaires de la Police municipale sur le terrain.
- Utilisation de drones pour gagner en efficacité.
- Création en interne de brigades de proximité pour lutter contre toutes les formes d'incivilités.
- Renforcement du système de vidéo-protection.
- Exercices au tir au sein d'un équipement communal dédié dès 2021.

L'analyse du parc actuel des caméras de vidéo-surveillance sera conduite afin de le rénover et de l'étendre. Aux 90 caméras déjà positionnées viendront s'ajouter une centaine de nouveaux équipements sur la durée du mandat (**100 en 5 ans**). Si 270 K€ sont déjà prévus au budget 2021, une somme plus importante (en dépenses et en recettes) pourra être inscrite en cours d'année par décision modificative et en fonction des subventions obtenues.



ÉTAMPES (Etampois Sud-Essonne)

# Le travail de la Police nationale paie

*Les indicateurs de sécurité sur la voie publique dans la ville sont bons.*

Au quotidien, les effectifs de la Police nationale sont sur le terrain pour faire d'Etampes une ville sûre, et le commissaire Eric Bouffet défend le dur travail effectué par les fonctionnaires du commissariat d'Etampes et particulièrement les 56 effectifs de voie publique, de jour ou de nuit, qui chaque jour, travaillent à faire d'Etampes une ville sûre. La lutte contre le trafic de stupéfiants représente une part importante de l'activité policière. « Nous avons mené depuis le début de l'année une quinzaine d'opérations contre le trafic de stupéfiants, en générale communes avec la Police municipale, qui sont toujours fructueuses. Elles nous permettent de faire des découvertes de substances cachées dans les parties communes des immeubles et de faire des interpellations », souligne le commissaire. La ville compte aujourd'hui deux points de deal principaux avec à chaque fois une dizaine de personnes impliquées dans le trafic sur les points identifiés et ciblés par les services. Le commissaire souligne le travail pied-à-pied, mené chaque jour par les effectifs pour « faire recu-

ler tous les jours les trafics ». Egalement, quatre opérations importantes ont été menées sur des secteurs spécifiques, « parfois avec des renforts départementaux ». « Ces opérations permettent de ratisser le terrain », et également de se rendre visible. Quand la police occupe quotidiennement le terrain, la délinquance recule dans son occupation de la voie publique. Deux opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants ont aussi permis de faire plusieurs interpellations et des saisies significatives de substances illicites. « C'est la répétition de ces opérations ciblées qui fait reculer les trafiquants », explique le commissaire.

## Empêcher la délinquance de s'installer

Au-delà de ces opérations, le commissaire Bouffet souligne l'activité soutenue et quotidienne très importante et pas toujours connue du grand public menée chaque jour. « 60 à 70% de nos interventions de nuit sont liées à des problèmes de tapage ou de voisinage. Nous sommes ici dans l'assistance aux personnes, au public. C'est une mission très importante et très gratifiante, motivante pour nos personnels car il s'agit du quotidien des habitants », souligne-t-il. Empêcher l'oc-



Le commissariat d'Etampes.

cupation d'un hall d'immeuble, éviter les regroupements, cela ne débouche pas forcément sur une interpellation ou une garde à vue, « mais il s'agit de sécurité préventive qui empêche la délinquance de s'installer et contribue donc à notre mission d'assurer la "paix publique" ». Depuis le début de l'année, 420 points de visibilité de rencontre et de dissuasion ont été effectués par les policiers. Ils permettent de s'assurer du respect du couvre-feu et également « de prévenir la commission de faits ». Ils ont débouché sur 137 verbalisations Covid-19. Depuis le début de l'année, 58 amendes forfaitaires délictuelles pour usage illicite de produits stupéfiants ont aussi été délivrées, afin de dissuader des « clients poten-

tiels » de venir s'approvisionner en produits stupéfiants sur la commune d'Etampes. Côté enquêtes, plusieurs belles affaires sont également à l'actif des policiers du commissariat d'Etampes. « Notre travail a empêché l'installation d'une filière de trafic de voitures volées en direction du Togo à la carrière Léauté », rappelle-t-il (voir notre édition du jeudi 28 janvier). Le 20 février, deux individus coupables de vols et extorsion avec menace ont été interpellés. « Grâce au travail des effectifs de terrain et d'investigation, un coup d'arrêt a été mis à une véritable série d'extorsions sous la menace d'une arme, l'auteur principal étant impliqué dans 7 affaires consécutives », se félicite le commissaire.

Sur la prévention des rixes entre jeunes, « 50 opérations de sécurisation des établissements scolaires ont eu lieu depuis le début de l'année ». Et sur ce sujet, Etampes est une ville exempte d'incidents. Sur d'autres indicateurs importants, les résultats sont également très bons. « En termes de vol par effraction, la tendance à Etampes est constamment à la baisse. Les vols par ruse, qui sont d'ordinaire un fléau en milieu urbain, sont actuellement quasiment inexistant sur la commune ». Au final, « Etampes est une commune francilienne où il fait bon vivre, il est important de le rappeler. En termes de travail policier et de sécurité sur la voie publique nous avons de très bons indicateurs », conclut-il, et il souligne le travail quotidien de ses personnels, ainsi que le travail partenarial mené au quotidien « avec les chefs d'établissements scolaires, les bailleurs sociaux, la commune et la police municipale ».

■ T e d d y v

## Pour en savoir plus

### Le commissariat d'Etampes en chiffres (au 4<sup>e</sup> trimestre 2020)

- 82,19% des appels 17 sont pris en charge en moins de 45 secondes
- 949 intervention dont 329 font suite à un appel au 17
- Police secours intervient dans un délai moyen de 8 minutes et 13 secondes après l'appel au 17
- Une plainte est prise en moyenne 15 minutes après l'arrivée au commissariat
- La pré-plainte en ligne donne l'assurance d'un rendez-vous dans les 10 jours dans 72,73% des cas.

B) – Les écoles





**La réhabilitation de l'école Jean-de-la-Fontaine et la reconstruction de l'école maternelle Louise-Michel seront une priorité.**

Les enfants vont pouvoir réintégrer **Jean-de-La-Fontaine** dès la **rentrée de septembre 2021**. Il ne s'agira pas seulement d'une réhabilitation mais bien d'un vrai projet pédagogique. Toutes les parties prenantes, équipe éducative, parents, inspection académique seront associées au projet par la Ville.

Pour **Louise-Michel**, l'objectif est de permettre le retour des enfants pour la **rentrée de septembre 2022**. Le projet prendra en compte l'évolution de la population dans le quartier Saint-Martin. La Région Île-de-France sera sollicitée pour subventionner ce chantier stratégique. Le groupe Pichet, sera aussi sollicité par le biais d'un programme urbain partenarial (PUP).

### C) - Déménagements des services administratifs et techniques

→ La plus grande partie des services fonctionnels de la mairie déménageront d'ici la fin de l'année 2021, pour intégrer la Cité administrative située au carrefour des Religieuses. Dès 2022, la Police municipale, l'imprimerie et le service culturel les rejoindront. L'architecte retenu devra prendre en considération l'avis de tous les élus et services concernés, sur un mode participatif et collaboratif. C'est une étape indispensable pour que la **Cité administrative** corresponde bien aux besoins des services et des usagers à recevoir. L'aménagement de la première phase est pour le moment chiffré globalement à **668 500 € TTC**.



### D) – Vie des quartiers - Vie associative - Services publics renforcés



→ **L'Espace Rosa-Parks**, nouveau centre social de la Croix-de-Vernailles, sera achevé dans quelques mois. **1,2 M€ sont inscrits** en restes à réaliser.

→ **L'EPPVS à Saint michel** : Plus qu'un nouveau nom à donner à cette belle structure : une nouvelle destination : vers la création d'une **nouvelle maison de quartier**.

→ Dès cette année, une AP/CP est ouverte pour la réalisation en **R+2 du bâtiment du site de l'ancien LEP Louis-Blériot**, prévu pour l'accueil des associations qui quitteront bientôt le site de Waldeck-Rousseau.



## E) - Qualité de vie - Environnement - Aménagement - Urbanisme

Le **PLU** élaboré et voté par l'ancienne équipe juste avant le premier tour des élections **ayant été déferé par le Préfet au tribunal administratif**, il convient de le retravailler. Cela passera par une nouvelle procédure de **modification ou de révision**. Un calendrier sera établi rapidement. Grâce à la concertation mise en œuvre par la nouvelle équipe avec les services de l'Etat, les éléments litigieux seront corrigés dans l'intérêt de la Ville.

**50 K€** sont prévus pour la révision ou modification du PLU.

Les opérations prioritaires prévues notamment dans le cadre de l'ANRU 2 (rénovation urbaine du quartier de Guinette) seront optimisées au service des habitants et dans un esprit permanent d'écoute et de dialogue avec ces derniers. Les réunions publiques d'information de la population concernée du quartier de Guinette seront organisées le 10 avril prochain en collaboration avec Les Résidences Yvelines-Essonnes.

La Ville s'engage dans les circuits locaux en voulant notamment conclure des partenariats avec des producteurs locaux pour mieux manger dans les écoles tout en gardant un service public de qualité. D'ailleurs, la Ville va adhérer à un organisme départemental pour la création d'une légumerie qui favorisera les producteurs locaux.



### 3.2 – Les investissements avec un recours très limité à l'emprunt

Pendant la mandature 2014-2020, 41,7 M€ d'investissements ont été réalisés, soit une moyenne de 5,96 M€ par an.

Si le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les investissements en 2021, celui-ci sera limité mais en se limitant à 3 438 928 €, de sorte que la Ville puisse continuer son œuvre de désendettement commencée par la nouvelle équipe municipale, en tenant compte notamment de l'emprunt relais de 2,5 M€ souscrit fin 2018 auprès de la Banque postale pour financer l'acquisition de la Cité administrative.

**Cet emprunt sera intégralement remboursé en décembre 2021.** En outre, la Ville s'est inscrite pleinement dans le plan de Relance de l'Etat et des collectivités, dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de l'école et de la politique de la Ville.

**À ce jour, 7 417 263 € de nouvelles dépenses d'équipements sont envisagés en 2021 (hors restes à réaliser, déficit reporté, remboursement de dette et opérations d'ordre).**

## Les opérations prioritaires sont les suivantes :

<b>LIBELLÉ</b>	<b>BP 2021</b>
ACQUISITION BATIMENT STM	1 453 000 €
ESPACE ROSA PARKS (PHASE 2)	1 200 000 €
BLERIOT R+2 (PHASE 1)	940 000 €
CARREFOUR DES RELIGIEUSES (PHASE 1)	668 500 €
TÉLÉPHONIE,INFORMATIQUE, LICENCES	353 620 €
VIDEO PROTECTION	270 000 €
ACCESSIBILITE PMR	220 000 €
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	204 000 €
TRAVAUX DE VOIRIE	200 000 €
HOTEL DE VILLE (toiture phase 1)	164 240 €
ACQUISITION DE VEHICULE	127 120 €
ANRU GUINETTE	102 000 €
ACQUISITION DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE	70 000 €
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	64 000 €

N'apparaissent pas dans ce tableau les deux écoles sinistrées fin 2020 (Jean de La Fontaine et Louise-Michel maternelle), lesquelles feront bien entendu l'objet d'un traitement adapté et prioritaire, en liaison étroite avec les indemnisations portées par les assurances.

## Le tableau prévisionnel des engagements pluriannuels de la commune est le suivant :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION		TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CRÉDITS DE PAIEMENT FUTURS
PRIR QUARTIER GUINETTE (ANRU2)	<b>DEPENSES TTC</b>				
	DEPENSES TTC	20 092 296,00 €	317 180,00 €	102 000,00 €	19 673 116,00 €
	<b>RESSOURCES TTC</b>				
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	1 401 456,00 €	-		1 401 456,00 €
	SUBVENTION CDC	100 000,00 €	17 200,00 €		82 800,00 €
	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	1 050 000,00 €	-		1 050 000,00 €
	SUBVENTION ANRU	3 366 377,00 €	53 242,50 €		3 313 134,50 €
	SUBVENTION AUTRES	2 194 920,00 €	-		2 194 920,00 €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	11 979 543,00 €	246 737,50 €	102 000,00 €	11 630 805,50 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>20 092 296,00 €</b>	<b>317 180,00 €</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>19 673 116,00 €</b>	
AMENAGEMENT MAISON DE QUARTIER CROIX DE VERNAILLES	<b>DEPENSES TTC</b>				
	DEPENSES TTC	2 316 372,50 €	971 613,13 €	1 198 130,20 €	146 629,17 €
	<b>RESSOURCES TTC</b>				
	SUBVENTION CAF	377 527,00 €	188 764,00 €	188 763,00 €	- €
	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	315 572,00 €	- €	315 572,00 €	- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	1 623 273,50 €	782 849,13 €	693 795,20 €	146 629,17 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 316 372,50 €</b>	<b>971 613,13 €</b>	<b>1 198 130,20 €</b>	<b>146 629,17 €</b>
BLERIOD R+2	<b>DEPENSES TTC</b>				
	DEPENSES TTC	3 500 000,00 €	- €	940 000,00 €	2 560 000,00 €
	<b>RESSOURCES TTC</b>				
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	920 000,00 €	-	414 000,00 €	506 000,00 €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	2 580 000,00 €	- €	526 000,00 €	2 054 000,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>940 000,00 €</b>	<b>2 560 000,00 €</b>	
CITE ADMINISTRATIVE	<b>DEPENSES TTC</b>				
	DEPENSES TTC	1 200 000,00 €	- €	600 000,00 €	600 000,00 €
	<b>RESSOURCES TTC</b>				
	PLAN DE RELANCE CAESE	250 000,00 €	- €	250 000,00 €	- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	950 000,00 €	- €	350 000,00 €	600 000,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	
Etude entrée Sud RN20	<b>DEPENSES TTC</b>				
	DEPENSES TTC	75 000,00 €	32 500,00 €	42 500,00 €	0,00 €
	<b>RESSOURCES TTC</b>				
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	75 000,00 €	32 500,00 €	42 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Demande de subvention en cours

### 3.3 – Le fonctionnement

Bien qu'élaborés selon les principes de prudence et de sincérité, les deux principaux postes de dépenses (charges courantes et personnel) doivent tenir compte du contexte de crise épidémique, dont les effets sur l'économie, l'emploi et la vie sociale demeurent difficiles à appréhender, d'autant plus que de nouveaux développements de cette situation extrêmement difficiles sont à redouter avant la fin de la présente année, comme en témoigne du reste le nouveau confinement de l'Île-de-France décidé le 19 mars. S'ajoute le constat que les dépenses de fonctionnement observées en 2020 sont nécessairement atypiques en raison de cette même crise ; par conséquent, prendre comme référence les dépenses de fonctionnement réalisées par la commune en 2020 ne serait ni raisonnable ni sincère. A titre d'exemple, il est certain que les dépenses de personnel auraient été plus importantes sans les ralentissements ou annulations d'activités imposés par la pandémie.

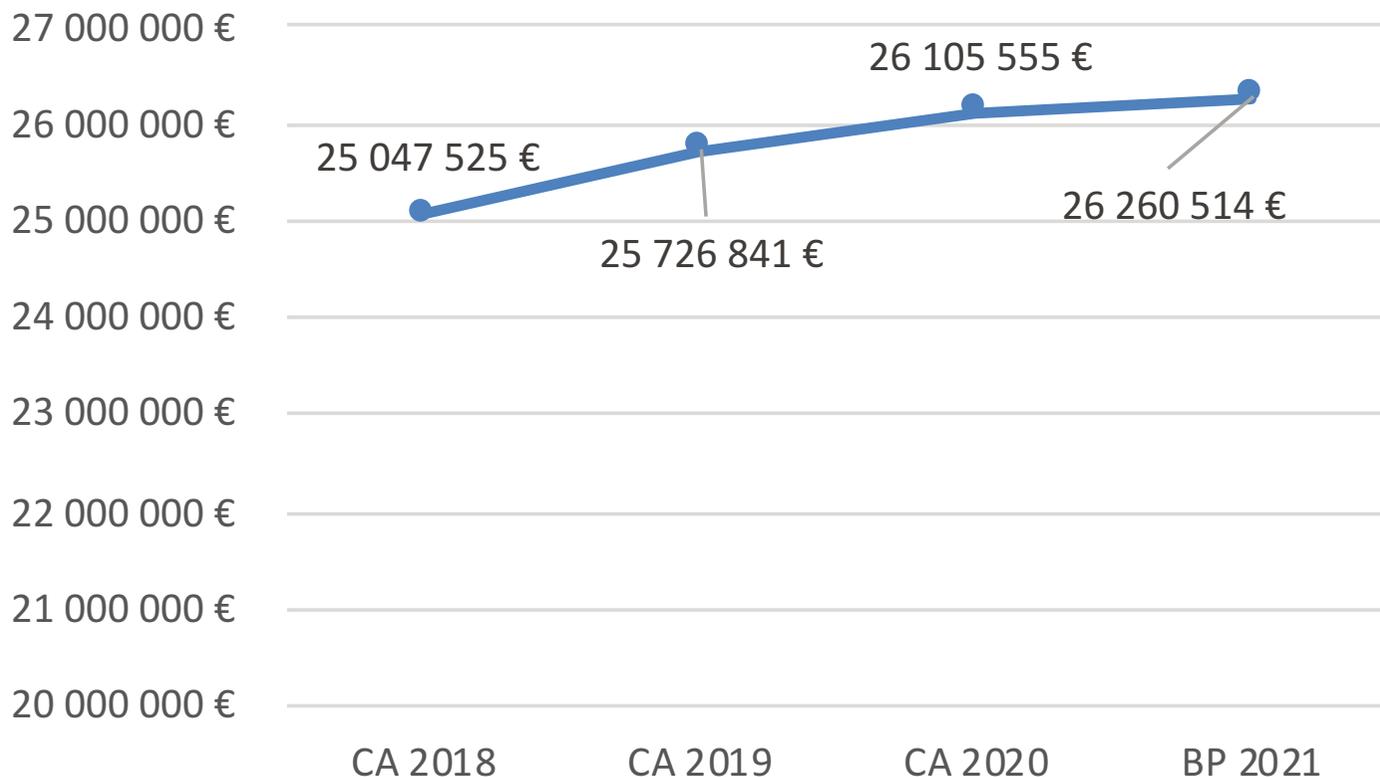
Mais la Ville doit continuer à délivrer des services publics de qualité pour toutes les générations : effort conséquent en direction de **la jeunesse** avec la nouvelle politique du SIJE. Pour **les Aînés** : animations, vie de quartier renforcée : retrouver le sourire et la joie de vivre ensemble !



Toutefois, deux éléments principaux et cumulatifs, indépendants de la volonté de la nouvelle majorité, impactent très lourdement la section de fonctionnement en 2021.

Le premier de ces deux éléments est relatif aux recettes : il s'agit de la baisse très sensible du produit de la TH, qui se traduit par **une perte de 830 K€** pour le budget communal en 2020 et 2021.

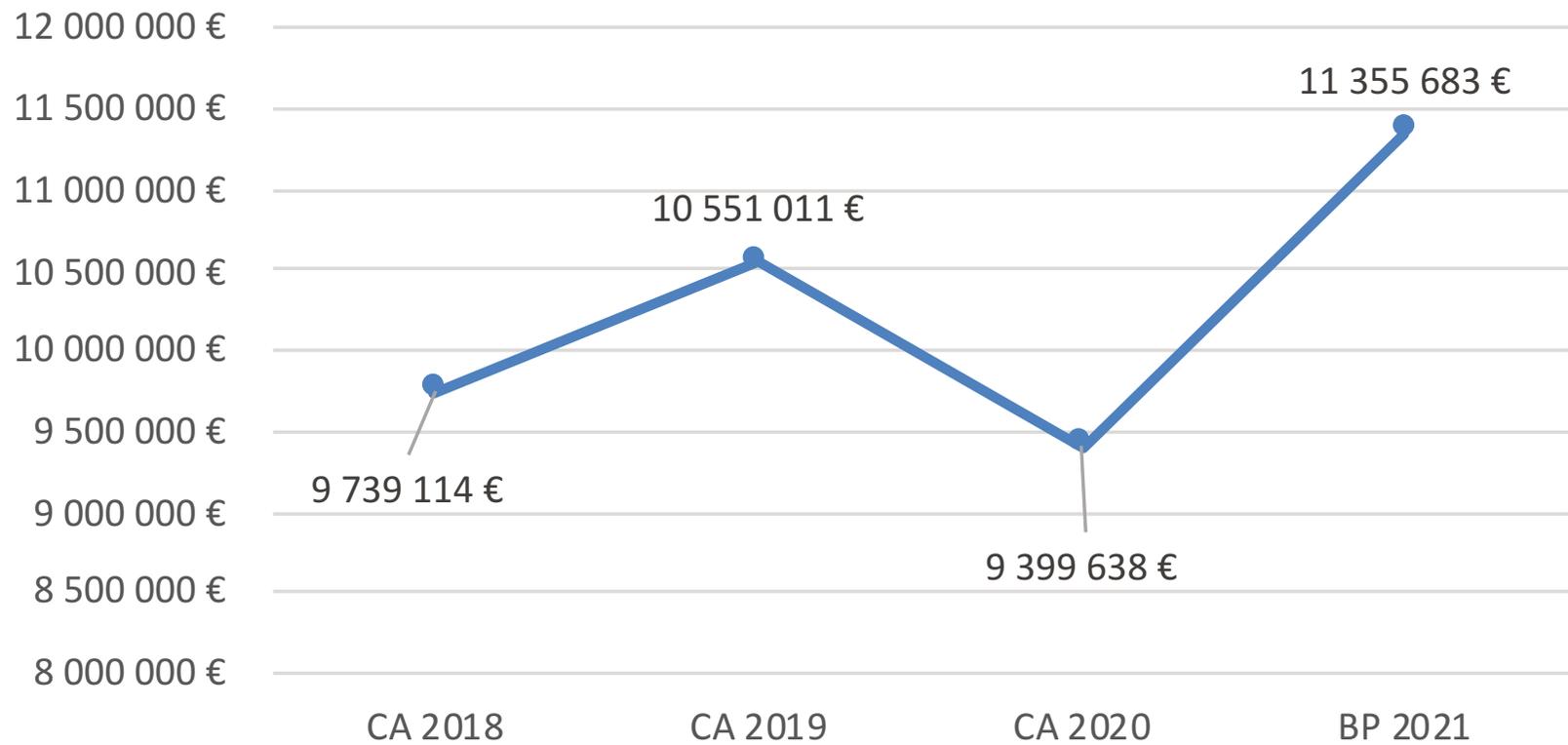
## RECETTES DU CHAPITRE 73 (Fiscalité)



Le second de ces deux éléments est relatif aux dépenses : il s'agit de la nécessité pour la ville de prévoir le préfinancement des opérations de ramassage de déchets, suite au désengagement de la CAESE face à ses obligations en la matière, ce qui se traduit dans les finances communales par une dépense prévisionnelle supplémentaire de 300 000 € au chapitre 011, sans omettre une baisse de recettes cumulative et consécutive (au chapitre 70) de 141 000 € par rapport à 2020 (soit, - 500 K€ par rapport à la recette enregistrée en 2019).

De plus, il est prévu un renforcement de l'entretien des espaces verts et de la propreté pour environ 500 K€ (chapitre 011).

## DÉPENSES DU CHAPITRE 011 (dépenses à caractère général)



**Au chapitre 65, il convient d'abonder le budget du CCAS en fonction des demandes liées à l'impact de la COVID.**  
Mise en place d'un véritable bouclier social pour accompagner les plus démunis et fragilisés par la COVID.

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Subvention au CCAS	1 481 750,00 €	1 563 785,00 €	1 958 000,00 €	1 770 855,00 €	1 760 100,00 €



**En définitive, la Ville mettra en œuvre un ensemble de mesures pour réduire l'impact financier des choix hasardeux observés en 2018-2019, et revenir à une situation beaucoup moins précaire.**

## Présentation synthétique du Budget projeté pour 2021

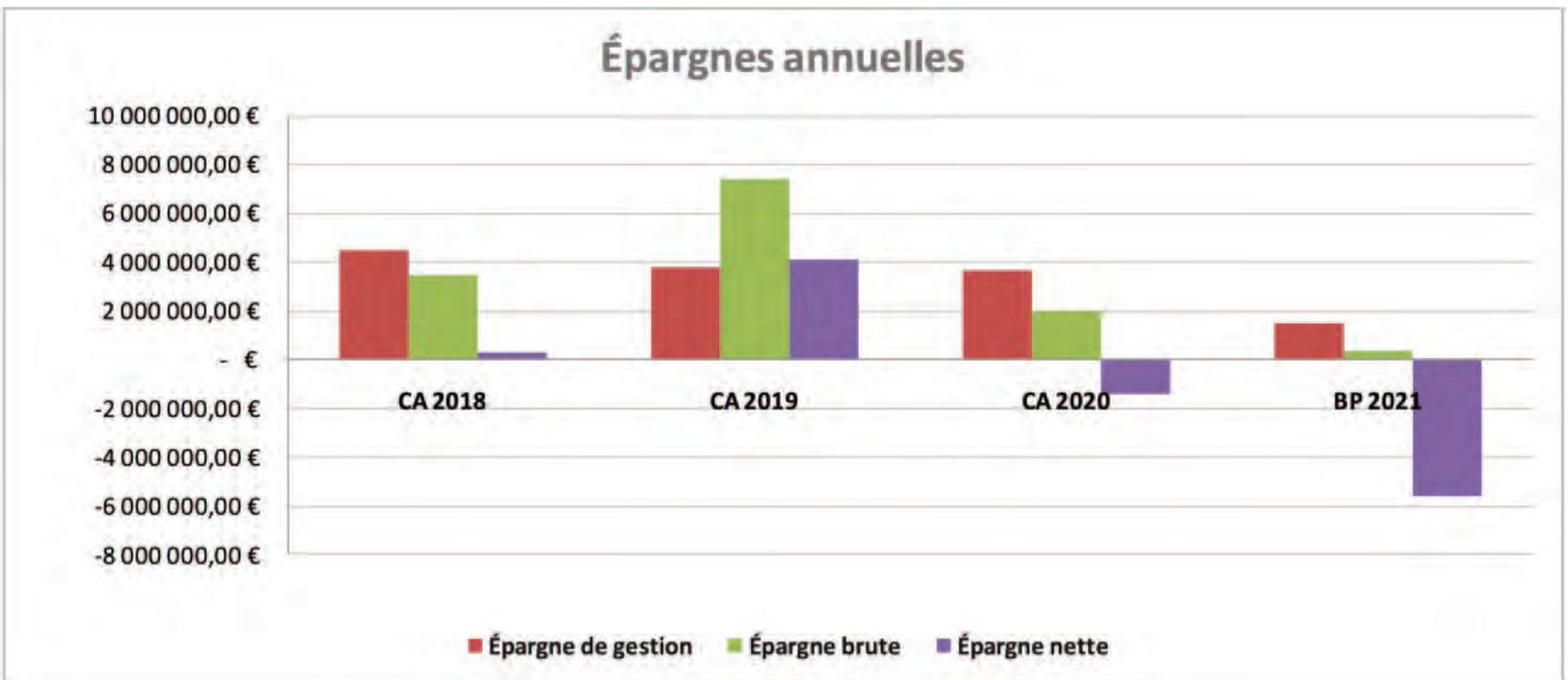
	DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Déficit reporté		Excédent reporté	3 929 804,33 €
	Charges de gestion	11 355 682,95 €	Impôts et taxes	26 260 514,00 €
	Charges de Personnel	18 801 535,00 €	Dotations	7 111 904,00 €
	Intérêts dette	1 218 700,00 €	Produits services	2 105 922,70 €
	Autres charges de gestion + Charges except.	4 975 566,53 €	Exceptionnelles- Financier-Autres	1 065 505,53 €
	Amortissements	699 336,00 €	Atténuation charges	150 000,00 €
	<b>40 639 949,56 €</b>	<i>Autofinancement</i>	3 589 129,08 €	Op°
SECTION D'INVESTISSEMENT	Déficit reporté	1 321 403,16 €	Excédent reporté	
			Affectation excédent	628 919,80 €
	Remboursement dette	5 950 280,00 €	Emprunts	3 438 928,68 €
	Nouvelles opérations	7 617 263,35 €		
	Restes à réaliser	3 564 271,92 €	Restes à réaliser	4 256 755,28 €
	Autres – Rembt TAM	22 816,34 €	Subventions	1 330 744,00 €
	Op°	16 299,00 €	FCTVA + TAM	1 556 000,00 €
			Autres Immo fi.	
			Produit des cessions	2 992 520,93 €
			Amortissements	699 336,00 €
<b>18 492 333,77 €</b>		<i>Autofinancement</i>	3 589 129,08 €	

## Récapitulatif de la période 2018-2021

SENS	CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dépenses	011	9 739 113,72 €	10 551 010,56 €	9 399 638,23 €	11 355 682,95 €
Dépenses	012	17 773 804,91 €	18 274 848,07 €	18 436 907,07 €	18 801 535,00 €
Dépenses	014	220 383,00 €	221 331,00 €	1 046 127,00 €	1 059 000,00 €
Dépenses	022	- €	- €	- €	- €
Dépenses	023	- €	- €	- €	3 589 129,08 €
Dépenses	042	1 097 762,77 €	1 191 462,97 €	735 058,66 €	699 336,00 €
Dépenses	65	2 740 116,76 €	2 846 786,70 €	3 088 577,98 €	3 200 075,00 €
Dépenses	66	1 438 568,36 €	1 392 481,24 €	1 270 218,08 €	1 218 700,00 €
Dépenses	67	54 138,31 €	16 755,44 €	121 229,76 €	716 491,53 €
Dépenses	68	- €	- €	683 491,53 €	- €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 063 887,83 €</b>	<b>34 494 675,98 €</b>	<b>34 781 248,31 €</b>	<b>40 639 949,56 €</b>
Recettes	002	1 416 967,41 €	2 238 031,22 €	3 282 229,07 €	3 929 804,33 €
Recettes	013	117 998,64 €	157 763,41 €	133 412,09 €	150 000,00 €
Recettes	042	12 221,89 €	16 143,00 €	16 143,00 €	16 299,00 €
Recettes	70	2 885 821,08 €	2 755 788,77 €	2 092 928,69 €	2 105 922,70 €
Recettes	73	25 047 524,91 €	25 726 841,46 €	26 105 554,79 €	26 260 514,00 €
Recettes	74	6 673 029,48 €	6 740 842,62 €	7 003 156,69 €	7 111 904,00 €
Recettes	75	243 245,40 €	308 003,20 €	285 839,62 €	295 014,00 €
Recettes	76	11 414,31 €	114 143,07 €	- €	- €
Recettes	77	475 609,98 €	5 036 080,64 €	420 708,49 €	87 000,00 €
Recettes	78	- €	- €	- €	683 491,53 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>36 883 833,10 €</b>	<b>43 093 637,39 €</b>	<b>39 339 972,44 €</b>	<b>40 639 949,56 €</b>

SENS	CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP + RCCE
Dépenses	001	1 389 603,63 €	- €	5 524 282,17 €	1 321 403,16 €	1 321 403,16 €
Dépenses	020	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses	040	12 221,89 €	16 143,00 €	16 143,00 €	16 299,00 €	16 299,00 €
Dépenses	041	- €	6 074,49 €	- €	- €	- €
Dépenses	10	- €	28 530,38 €	- €	22 816,34 €	876 405,71 €
Dépenses	13	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses	16	3 167 007,76 €	3 285 017,39 €	3 389 330,34 €	5 950 280,00 €	5 950 280,00 €
Dépenses	20	433 477,47 €	742 645,02 €	336 635,57 €	670 681,87 €	1 182 281,01 €
Dépenses	204	- €	- €	31 070,00 €	- €	176 080,00 €
Dépenses	21	299 636,40 €	4 204 238,66 €	444 357,73 €	2 771 856,36 €	3 223 369,80 €
Dépenses	23	2 591 259,05 €	5 600 806,77 €	2 719 495,45 €	4 174 725,12 €	5 703 017,90 €
Dépenses	27	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses	4581	7 222,95 €	- €	- €	- €	43 197,19 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>7 900 429,15 €</b>	<b>13 883 455,71 €</b>	<b>12 461 314,26 €</b>	<b>14 928 061,85 €</b>	<b>18 492 333,77 €</b>
Recettes	001	- €	1 884 796,51 €	- €	- €	- €
Recettes	021	5,00 €	- €	- €	3 589 129,08 €	3 589 129,08 €
Recettes	024	- €	- €	- €	2 992 520,93 €	5 692 520,93 €
Recettes	040	1 097 762,77 €	1 191 462,97 €	735 058,66 €	699 336,00 €	699 336,00 €
Recettes	041	- €	6 074,49 €	- €	- €	- €
Recettes	10	2 017 341,42 €	2 231 812,32 €	7 400 853,71 €	2 184 919,80 €	3 169 630,32 €
Recettes	13	2 962 693,52 €	1 591 237,88 €	2 003 748,73 €	1 330 744,00 €	1 859 591,57 €
Recettes	16	3 700 200,00 €	600 200,00 €	1 000 250,00 €	3 438 928,68 €	3 438 928,68 €
Recettes	23	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes	27	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes	4582	7 222,95 €	- €	- €	- €	43 197,19 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 785 225,66 €</b>	<b>7 505 584,17 €</b>	<b>11 139 911,10 €</b>	<b>14 235 578,49 €</b>	<b>18 492 333,77 €</b>

INDICATEURS				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes de gestion	34 967 619,51 €	35 689 239,46 €	35 620 891,88 €	35 923 354,70 €
Dépenses de gestion	30 473 418,39 €	31 893 976,33 €	31 971 250,28 €	34 416 292,95 €
<b>Épargne de gestion</b>	<b>4 494 201,12 €</b>	<b>3 795 263,13 €</b>	<b>3 649 641,60 €</b>	<b>1 507 061,75 €</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>3 477 104,43 €</b>	<b>7 422 107,09 €</b>	<b>1 995 410,72 €</b>	<b>342 361,75 €</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>310 096,67 €</b>	<b>4 137 089,70 €</b>	<b>- 1 393 919,62 € -</b>	<b>5 607 918,25 €</b>



Au vu de la situation précitée, la Ville est résolue à définir et mettre en œuvre, dans son budget 2021, les mesures correctives fortes qui l'autoriseront à surmonter l'héritage laissé par l'équipe municipale précédente, et de retrouver ainsi un niveau d'épargne suffisant, de nature à lui permettre d'engager les investissements nécessaires pour son avenir.

Les axes prioritaires seront les suivants :

- **maîtriser la masse salariale** (limiter l'évolution au GVT à + 1,5 % maximum, limiter le recours fréquent aux agents non titulaires ponctuels),
- **diminuer les charges à caractère général** (analyse critique de chaque poste de dépenses),
- **optimiser les bases du foncier bâti** dans un contexte d'impossibilité de hausse des taux (mise en place d'un partenariat possible avec la DGFIP).
- **retrouver au sein de la CAESE une place conforme** à la taille et aux caractéristiques de la ville, grâce notamment à la renégociation du pacte fiscal et financier (les charges particulières de centralité doivent être prises en compte). Il est attendu de l'Agglomération qu'elle ne se dérobe pas à ses obligations et engagements, ainsi par le retour à la prise en charge de la gestion des déchets sur le territoire communal (déchets ménagers, déchets verts, encombrants...).



- **limiter l'évolution des subventions versées ; rendre plus efficient le versement des subventions aux associations communales,**
- **dynamiser les produits des services** (refonte et optimisation des tarifs municipaux),
- **élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement** tenant compte au plus près de la situation financière,
- **rechercher des recettes d'investissement supplémentaires** pour limiter le recours à l'emprunt,
- **gérer activement la dette** dans un contexte de taux très bas (diminuer le poids financier sur les épargnes),
- **mettre en place une véritable politique patrimoniale** (optimiser le foncier de la ville).

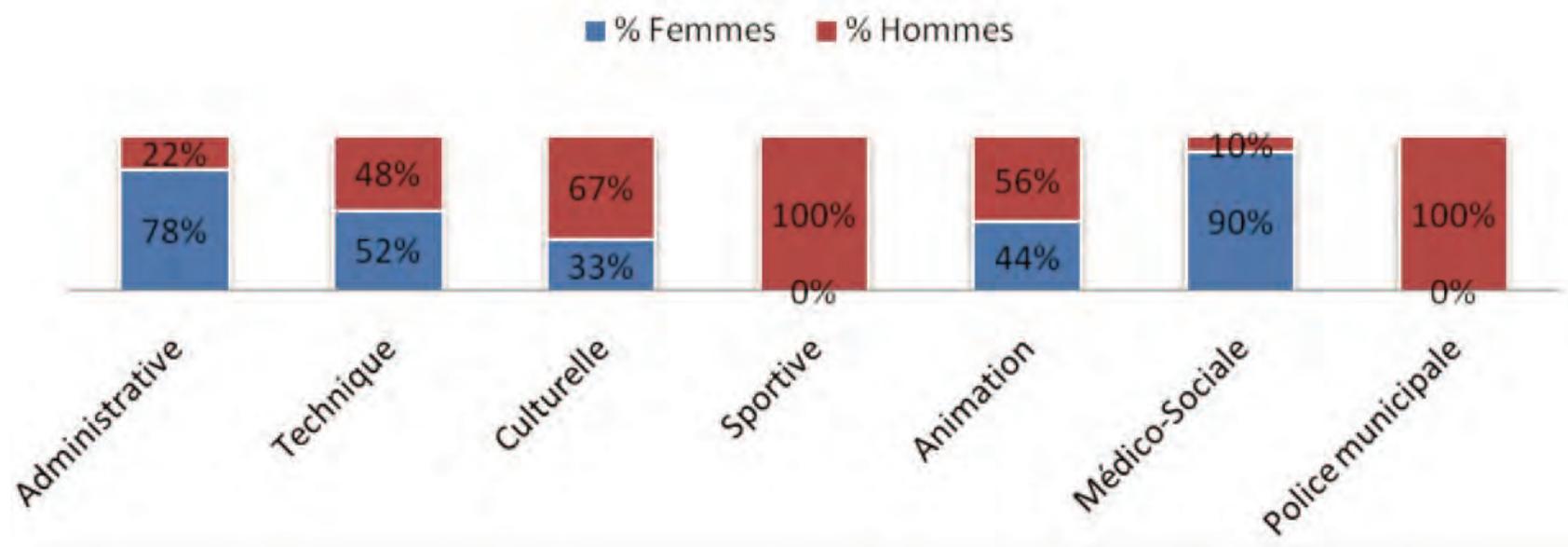
## 4. ANNEXE SUR LE PERSONNEL MUNICIPAL

### 4.1 – La structure des effectifs

#### A) Évolution des effectifs

Evolution des effectifs au 31 décembre	2019 Au 31/12	2020 Au 31/12	BP 2021
Titulaires, stagiaires	349	338	338
Contractuels permanents	56	82	117
Activité accessoire	1	11	10
Agents horaires, Vacataires, stagiaires école	44	39	40
Contractuels occasionnels	117	123	113
Contractuels remplaçants	15	11	15
Collaborateur de cabinet	0	1	0
Apprentis	1	1	3
Contrats aidés	1	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>584</b>	<b>608</b>	<b>641</b>

B) Pourcentage des emplois permanents et non permanents par filières, au 31/12/2020

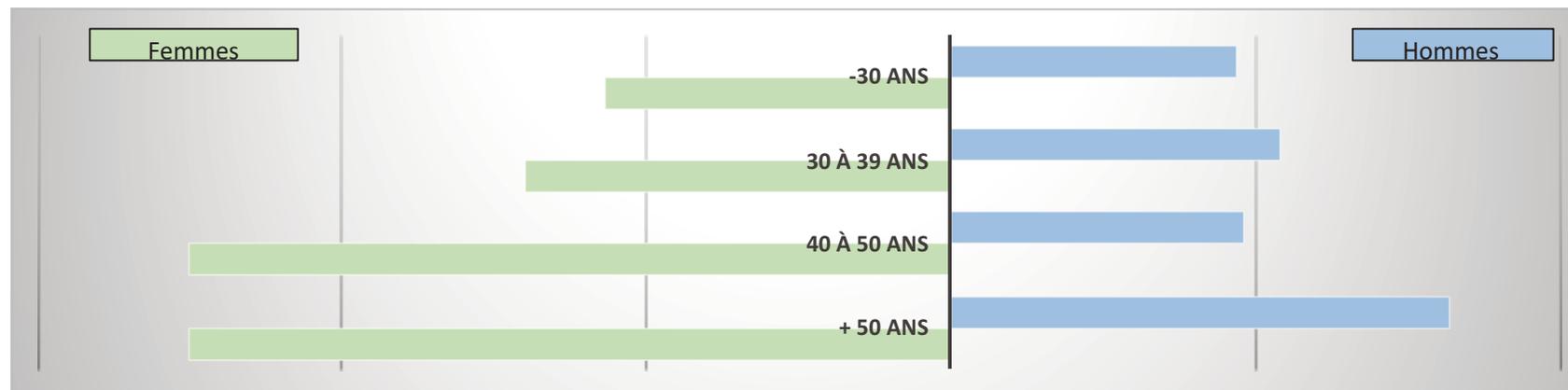


C) Répartition des effectifs par genre et par filière au 31/12/2020

Filières	Femmes			Hommes		
	2019	2020	Évolution	2019	2020	Évolution
Administrative	96	94	-2%	25	25	0%
Technique	159	185	16%	149	144	-3%
Culturelle	2	2	0%	2	2	0%
Sportive	0	0	0%	5	4	-20%
Animation	41	52	27%	25	26	4%
Médico-sociale	29	18	-38%	2	2	0%
Police municipale	0	0	0%	10	10	0%
Hors filière (horaires, accessoires, CUI)	36	26	-28%	12	18	50%
<b>Total général</b>	<b>363</b>	<b>377</b>	<b>4%</b>	<b>230</b>	<b>231</b>	<b>0%</b>

La représentation des femmes est supérieure à celle des hommes, et l'on peut dénoter une augmentation des effectifs féminins dans la filière technique entre 2019 à 2020 (+16%).

## D) Tranches d'âges des agents (au 31/12/2020)

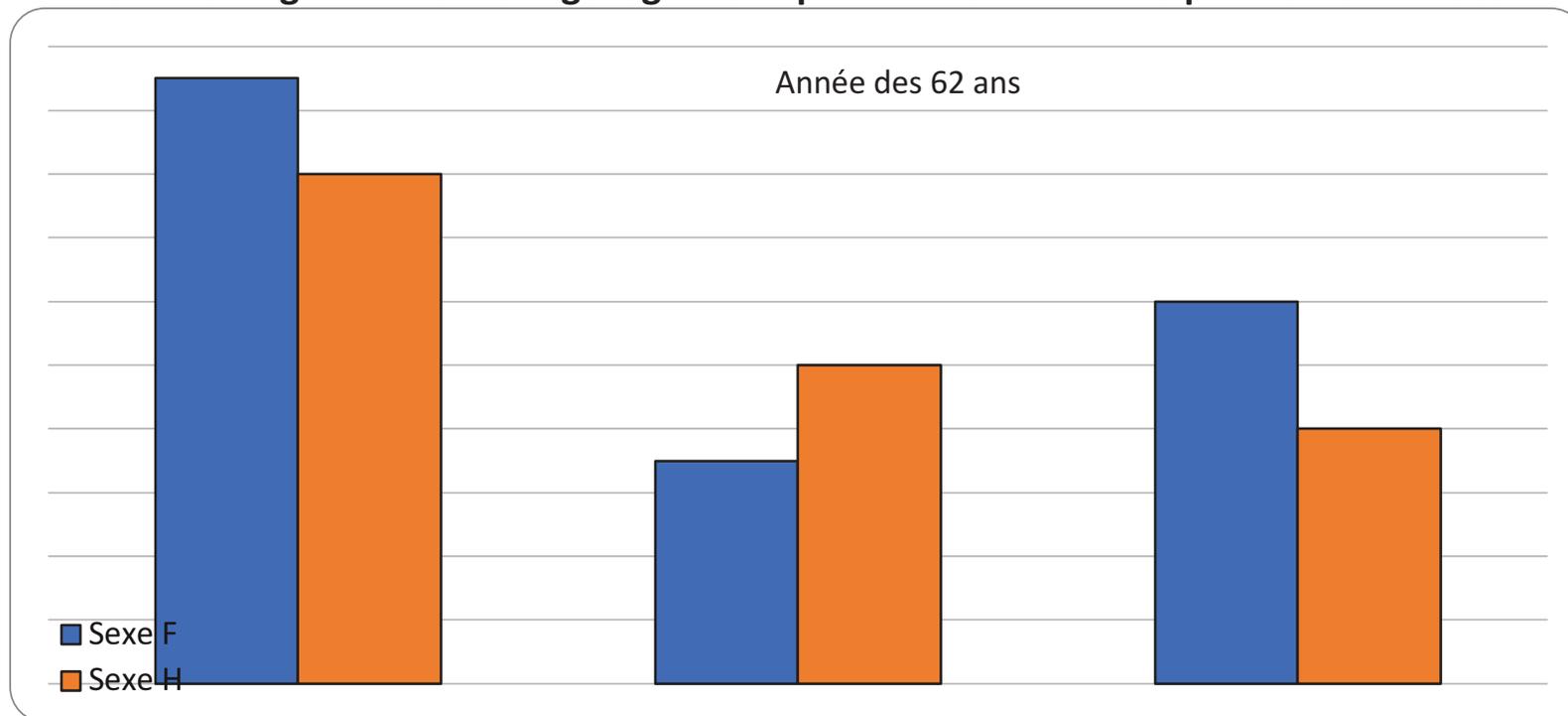


Tranches d'âge	Femmes		Hommes		Total général	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
+ 50 ans	125	33%	82	35%	207	34%
40 à 50 ans	125	33%	48	21%	173	28%
30 à 39 ans	70	19%	54	23%	124	20%
-30 ans	57	15%	47	20%	104	17%
<b>Total général</b>	<b>377</b>	<b>100%</b>	<b>231</b>	<b>100%</b>	<b>608</b>	<b>100%</b>

Au total, plus d'un tiers des agents ont plus de 50 ans. Aussi, la Collectivité anticipe le vieillissement des effectifs en incluant dans sa politique de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, des facilités aux mutations internes, notamment avec la possibilité d'inclure des périodes d'immersion préalables au changement définitif de poste et accentuer le mentorat pour les métiers en tension.

E) Nombre d'agents qui atteindront l'âge légal de départ à la retraite dans les 3 prochaines années

**Nombre d'agents atteints l'âge légal de départ à la retraite des 3 prochaines années**



Agents atteignant l'âge légal de retraite	Femme	Homme	Total
2021	22	16	38
2022	8	8	16
2023	10	10	20

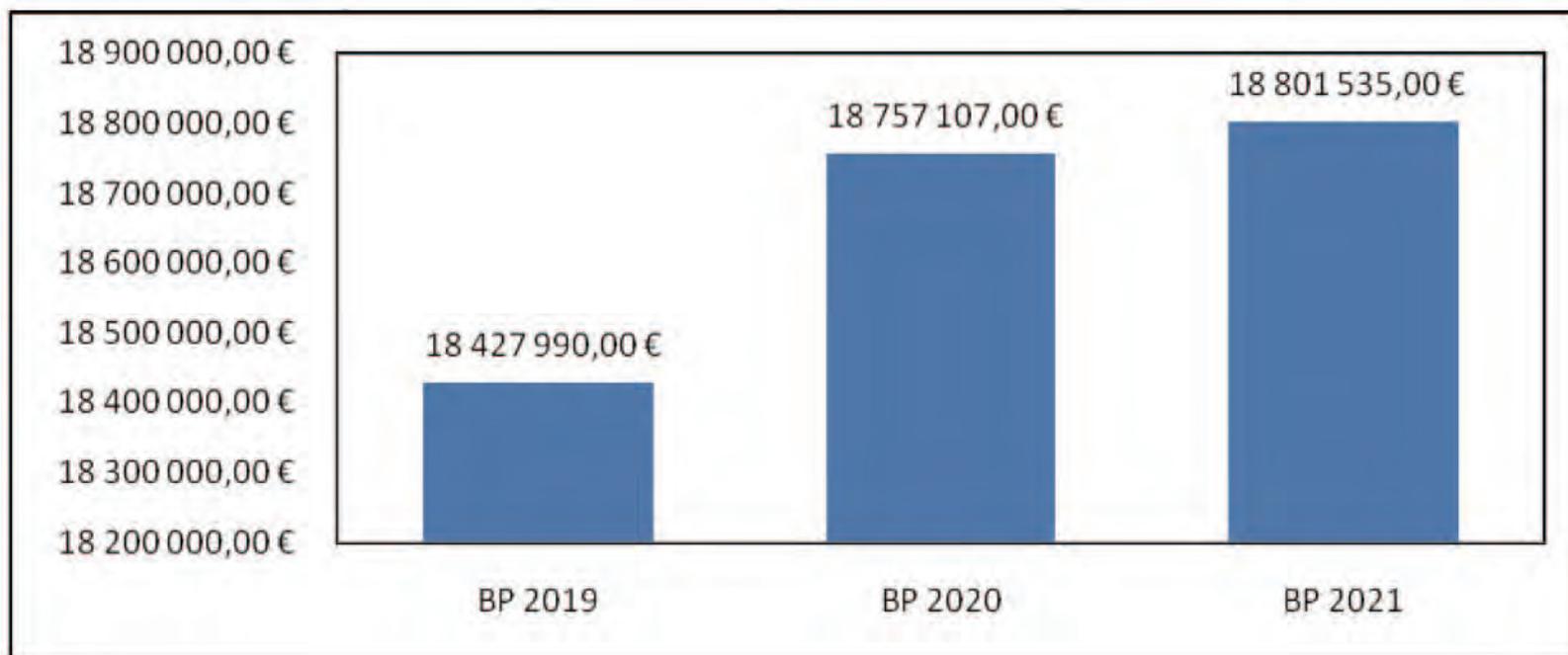
## F) Absentéisme

Absences	Nombre d'agents concernés		Nombre de jours d'absences	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Maladie ordinaire	74	198	2 388,5	6 678,0
Accident de travail	5	7	425,5	543,0
Accident de trajet	0	1	0,0	8,0
Congé de longue maladie	4	6	1 403,0	1 749,0
Congé de longue durée	1	1	335,0	366,0
<b>Total en nombre de jours</b>			<b>3 292,0</b> <b>Soit 9 postes à 35h</b>	<b>9 344,0</b> <b>Soit 26 postes à 35h</b>

Une réflexion sera engagée avec les représentants du personnel afin de mettre en place un plan d'actions de lutte contre l'absentéisme, notamment par l'analyse des métiers en vue d'adapter l'ergonomie des postes, l'aménagement du temps de travail, le maintien du dialogue social et la formation des managers.

## 4.2 – Les données relatives aux dépenses de personnel

### A) Evolution des dépenses depuis 2019 et prévisions budgétaires 2021



En 2021, la prévision budgétaire pour le chapitre 012 est de 18 801 535 € (+ 0,23 %), ce qui marque une quasi-stabilité par rapport au BP 2020.

Cette structure résulte d'une volonté politique de maîtrise de la masse salariale depuis ces derniers mois, ceci par :

- Le non-remplacement systématique des départs.
- Le redéploiement en interne par la réorganisation des méthodes de travail.
- La mutualisation des services.

En effet, grâce à la **mobilité interne**, certains postes ne généreront aucun coût supplémentaire :

- Cet effort collectif va ainsi permettre de limiter les dépenses globales.

B) La structure des salaires au sein de la collectivité

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
Rémunération principale titulaires	7 239 1765 €	7 281 430 €	7 098 558 €
Autres rémunérations titulaires : NBI, SFT, IR, primes	2 258 257€	2 339 865 €	2 318 232 €
Rémunération non titulaires	3 164 390 €	3 368 007 €	4 846 438 €
Autres rémunérations : contrats aidés, apprentis	71 810 €	13 400 €	179 721 €

C) Autres charges

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
Médecine préventive / analyses / Comité Médical / Commission de Réforme	48 950 €	55 460 €	60 000 €
Assurance du personnel	155 000 €	170 000 €	156 730 €
FIPHFP	25 000 €	25 000 €	25 000 €

D) Les heures supplémentaires et les heures complémentaires (y compris les heures de dimanche d'élections)

<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
471 434,61 €	443 075,32 €	415 797,00 €

#### 4.3 – Les données relatives au temps de travail

Temps de travail	Catégorie	Femmes		Hommes		Total par temps de travail	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	Catégorie A	5	1%	8	3%	13	2%
	Catégorie B	23	6%	7	3%	30	5%
	Catégorie C	214	57%	169	73%	383	63%
	Hors Catégorie	2	1%	1	0%	3	0%
	<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>65%</b>	<b>180</b>	<b>78%</b>	<b>424</b>	<b>70%</b>
Temps partiel	Catégorie A	1	0%	0	0%	1	0%
	Catégorie B	2	1%	0	0%	2	0%
	Catégorie C	10	3%	0	0%	10	2%
	Hors Catégorie	0	0%	1	0%	1	0%
	<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3%</b>	<b>1</b>	<b>0%</b>	<b>14</b>	<b>2%</b>
Temps non complet	Catégorie B	2	0%	1	0%	3	1%
	Catégorie C	92	25%	25	11%	117	19%
	Hors catégorie	0	0%	0	0%	0	0%
	<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>25%</b>	<b>26</b>	<b>11%</b>	<b>120</b>	<b>20%</b>
Horaires	Catégorie C	2	1%	8	3%	10	2%
	Hors Catégorie	24	6%	16	7%	40	7%
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>7%</b>	<b>24</b>	<b>10%</b>	<b>50</b>	<b>8%</b>
<b>Total par genre</b>		<b>377</b>	<b>100%</b>	<b>231</b>	<b>100%</b>	<b>608</b>	<b>100%</b>



